

**Subventions relatives à la voirie dans
les quartiers en rénovation urbaine**

Rapport n° CP/2012/888

Service gestionnaire :

Service développement local et urbain - Cellule politiques urbaines

Résumé :

Le Conseil Général participe au financement de la rénovation urbaine des quartiers de l'agglomération strasbourgeoise. Le présent rapport a pour objet de proposer l'attribution d'une subvention à la C.U.S. pour la réalisation d'une opération de voirie, dans le cadre de la mise en oeuvre du CTAS et des conventions ANRU.

L'action du Département en faveur de l'agglomération strasbourgeoise se déploie au sein des quartiers en rénovation urbaine et se concrétise notamment par le financement d'aménagements de voirie.

1. L'engagement du Département en faveur de la rénovation urbaine :

Le Conseil Général participe à titre volontariste à la rénovation urbaine du quartier du Neuhof (10,3 M€), de la Meinau-Canardière (7,17 M€), de Hautepierre (9,4 M€) et apporte une contribution globale de 2,7 M€ à la réhabilitation du quartier des Hirondelles à Lingolsheim.

L'engagement global du Département pour ces quatre quartiers s'élève à 30 M€.

Si l'aide départementale concerne prioritairement l'habitat et les équipements publics (centres médico-sociaux, multi-accueils, gymnases...), l'aménagement du réseau viaire constitue également une part importante du soutien du Département. Sur l'engagement global de 30 M€, un montant de près de 5,9 M€, soit environ 20 %, porte sur les aménagements de voirie au titre de l'ANRU.

2. Les aménagements de voirie :

Ces aménagements visent à améliorer la desserte de chaque quartier et notamment la connexion avec les quartiers limitrophes et les avenues qui constituent un espace partagé par tous les modes de transport doux (piéton, vélo, tram). A l'intérieur du quartier, l'accessibilité au nouveau réseau d'espaces publics et aux îlots résidentiels est recherchée en évitant d'en couper le cœur par des déplacements de transit.

A ce jour, le Conseil Général a engagé 2,58 M€ de crédits sur les 5,59 M€ prévus ce qui correspond à 46% du programme d'aménagement. Ce montant de 2,58 M€ est désormais pratiquement soldé et les avenants globaux aux conventions Neuhof, Hirondelles et Meinau ont été validés par le Conseil Général en 2011. L'avenant pour Hautepierre sera quant à lui proposé prochainement, permettant ainsi une mise à jour des travaux programmés et de leur financement.

Il vous est donc proposé d'attribuer à la Communauté Urbaine de Strasbourg un montant de subvention de 573 400,11 € correspondant à 5 opérations situées dans les quartiers de Hautepierre, Meinau et Neuhof, ce qui porterait l'engagement départemental de 2 575 748 € à 3 149 148 €. Ces montants représentent désormais 56% au lieu de 46% de l'ensemble du programme de travaux de voirie ANRU.

**Montant des subventions du Conseil Général au titre
des voiries dans les quartiers en rénovation urbaine**

PRU	PREVISIONS Conventions ANRU			Crédits déjà engagés :		A engager au titre du CTAS
	Coût HT des opérations	Subventions prévues	Taux moyen	avant le CTAS	au titre du CTAS	
Neuhof	27 038 140 €	2 440 453 €	9%	1 301 262 €	68 623 €	
Meinau	8 773 657 €	894 435 €	10%	316 202 €	168 905 €	
Hautepierre	16 404 050 €	1 640 405 €	10%	47 072 €	484 559 €	573 400,11 €
Lingolsheim	2 458 093 €	614 523 €	25%	189 125 €		
TOTAL	54 673 940 €	5 589 816 €	10%	1 853 661 €	722 087 €	573 400,11 €
			TOTAL crédits déjà engagés		2 575 748 €	
TOTAL des crédits engagés et à engager				3 149 148 €		
				dont CTAS	1 295 487 €	

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
35745	204-204142-71	8 222 633,34 €	598 483,61 €	573 400,11 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide conformément aux tableaux annexés, d'attribuer à la Communauté urbaine de Strasbourg des subventions d'un montant total de 573 400,11 euros pour des aménagements de voirie, dans le cadre du contrat de territoire de l'agglomération strasbourgeoise et des conventions de rénovation urbaine des quartiers de Hautepierre, de la Meinau et du Neuhof à Strasbourg.

Strasbourg, le 19/11/12

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL